

Délibération n°2025-001

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 20 janvier 2025

Le 20 janvier 2025 à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué en date du 14 janvier 2025 s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Florian DUMAS, Maire.

Présents : F. DUMAS (Le Maire), F. MATHE (Adjointe), F. BOULOT (Adjoint), L. BOUVERET, E. CANU, O. CLABAUX, M-H. DUPUY, M. GRACIA, A. GRIMARD, A. GUILLOT, F. RIVIER.

Absents excusés : A. CAVARD (pouvoir à F. DUMAS), N. MOTARD, E. POUIT (pouvoir à F. BOULOT).

Secrétaire de séance : A. GRIMARD

VU le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5111-1, L. 5211-4-2 et D. 5211-16 ;

VU la délibération n°19122402 du conseil communautaire du 19 décembre 2024 relative à la mise en place d'un Service Commun de Commande Publique par la CCLNG ;

CONSIDERANT les objectifs visés par ce service ;

CONSIDERANT la convention proposée par la CCLNG ;

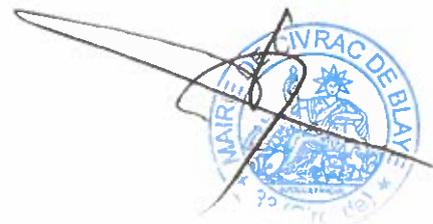
CONSIDERANT l'intérêt d'adhérer à un tel service pour les besoins ponctuels de la commune ;

Après délibération, les conseillers municipaux, valident à l'unanimité, l'adhésion au service commun de la commande publique de la CCLNG et autorisent le Maire à signer la convention constitutive de ce service.

Fait à CIVRAC DE BLAYE, le 20 janvier 2025

Pour extrait certifié conforme délibéré le 20 janvier 2025

Le Maire, Florian DUMAS



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité,
- In forme que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception.